ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 42672

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la rationalisation des dépenses pour les acteurs de la politique de l'eau dans le cadre d'une gestion durable de l'eau en France. La conciliation permettant à la France de répondre aux besoins en eau de sa population et de ses diverses activités économiques, ainsi que la préservation de la ressource, tout en maintenant un rythme de dépenses soutenables pour le budget de l'État est une nécessité. La priorité de ce XXIe siècle sera de protéger la ressource en qualité et en quantité dans un contexte de changement climatique. La politique de l'eau actuellement axée sur le petit cycle de l'eau (production-consommation-traitement), n'est cependant plus adaptée et doit dorénavant intégrer le grand cycle de l'eau, qui est la protection de la ressource en eau et des zones humides. Aussi, la réorientation de certaines dépenses dans le cadre de la prise en compte du grand cycle de l'eau est d'une grande importance. Dans sa note d'analyse d'avril 2013, le Centre d'analyse stratégique propose « l'autorisation du placement des excédents budgétaires que les collectivités ont réalisés dans le cadre de la gestion des services des eaux en vue d'un investissement dans ce domaine ». Aussi, souhaite-t-elle l'interroger sur ses intentions suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Les défis qu'auront à relever les services publics d'eau et d'assainissement dans les prochaines années sont nombreux et susciteront vraisemblablement des efforts d'investissements. On peut citer notamment l'objectif, fixé depuis juillet 2010 dans la loi Grenelle 2, d'améliorer la gestion patrimoniale des réseaux en réalisant un descriptif détaillé des réseaux et en réduisant le taux de perte en eau du réseau par la mise en oeuvre d'un plan d'actions de lutte contre ces fuites. Le cadrage des règles budgétaires ne relève pas du ministère l'écologie, du développement et de l'énergie mais celui-ci partage les préoccupations quant à la durabilité des services évoquées par le Centre d'analyse stratégique, et qui ont été évoquées dans le cadre de l'évaluation de la politique de l'eau. C'est pourquoi la feuille de route pour la transition écologique de septembre 2013 a fixé l'objectif d'améliorer l'efficacité du service public d'eau et d'assainissement en optimisant les moyens et les coûts des services publics d'eau, notamment par la rationalisation de leur organisation.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42672
Rubrique : Eau
Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE42672

Question publiée au JO le : 19 novembre 2013, page 11943
Réponse publiée au JO le : 27 mai 2014, page 4281